



PROCÉDURE DE CRISE : ANNEXES

Ces annexes sont un complément explicatif non exhaustif au schéma « Procédure de crise ». Il est important de tout lire afin de ne pas être dépourvu et de pouvoir réagir au mieux en situation de crise.

Qu'est-ce qu'une crise ?

Chaque situation de crise est unique et peut revêtir des formes plus ou moins urgentes, plus ou moins graves voire dramatiques. L'ampleur de la « crise » dépendra principalement de l'évènement en lui-même et de(s) la/les personne(s) touchée(s) (personnel ou enfant(s)).

On qualifiera de « crise » une situation soudaine, inattendue, où les circonstances immédiates

- 1) mettent (ou ont mis) en péril la sécurité, la santé, l'intégrité, voire la vie des personnes
- 2) affectent gravement des biens (p. ex. bâtiments, incendie, ...)
- 3) engendrent un danger grave et imminent, où il est encore possible de prendre des mesures préventives qui éviteront l'accident.

Comment réagir ?

En cas de doute, toujours téléphoner au 112 qui analysera la situation avec vous !

Annexe 1

Mettent en péril la sécurité, la santé, l'intégrité, voire la vie
des personnes

L'enfant a-t-il perdu connaissance ou est-il menacé d'un danger grave et imminent pour sa santé ?

OUI

Situations possibles / Observations :

- Mort subite du nourrisson
- Perte de connaissance de l'enfant
- Laryngite virale sévère : fièvre, toux rauque et sèche, voix enrouée et éteinte, ...
- Corps étrangers asphyxiants et perte de connaissance : l'enfant bleu, inconscient, ...
- Fièvre élevée : au-delà de 40°
- Température trop basse : température inférieure à 36°C pour un enfant de moins de 6 mois
- Méningite : fièvre, nausée, vomissement, maux de tête important, gémissement, raideur de nuque, modification du comportement, teint gris, convulsions, ...
- Convulsions : perte de connaissance, enraidissement du corps, mouvements saccadés, ...
- Choc allergique : gonflement plus ou moins étendu, état de choc, vomissements, diarrhées, ...
- Absorption de produits toxiques
- Plaies et morsures profondes
- Brûlures : si au moins 5% de la surface du corps, yeux, visage, mains, périnée, ...
- Electrocutation
- Chute : sur la tête, de 2 fois la hauteur de l'enfant, enfant de moins d'1 an, perte de connaissance (même brève), convulsions, vomissements (même après plusieurs heures), en cas de doute, ...
- ... (plus d'information dans « *La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance* » de l'ONE)

IMMÉDIATEMENT

- I. Evitez le « sur-accident » :
 - a. Mettez les enfants ainsi que vous-même en sécurité, hors de danger !
 - b. Ne laissez aucun enfant sans surveillance.

Le cas échéant, pratiquez les gestes de réanimation sur le blessé.

Téléphonez **immédiatement** aux services de secours d'urgence (pompiers, ambulances, centre anti-poisons).

Lorsque vous téléphonez aux services de secours et donnez toutes les informations utiles :

⇒ **décrivez clairement les faits, l'âge du blessé et donnez l'adresse ou le lieu de l'accident.**

Le **112** peut être formé, gratuitement, à partir de tout GSM et téléphone fixe en Europe.

Autres numéros d'urgence :

112 Pompiers, ambulance et police

100 Pompiers et ambulance

070/ 245 245 Centre Anti-poisons

..... Médecin de référence : Dr.

Suivez les instructions données par les services de secours.

DIRECTEMENT APRÈS

II. Avertissez en priorité le/la responsable hiérarchique :

- a. Téléphonez au N+1 (première personne de contact désignée dans le service en cas de situation de crise) et exposez-lui la situation.
- b. Si le N+1 ne répond pas, téléphonez au N+2
- c. Etc.

Numéros :

N+1 :

N+2 :

N+3 :

Cette procédure se fera de manière urgente, afin que le(s) responsable(s) du service soi(en)t informé(es) dans les délais les plus brefs. Le contact de vive voix est indispensable !

III. Si nécessaire et en accord avec votre responsable hiérarchique, téléphonez aux parents du/des enfant(s).

Annexe 2

Mettent en péril la sécurité, la santé, l'intégrité, voire la vie
des personnes

L'enfant a-t-il perdu connaissance ou est-il menacé d'un danger grave et imminent pour sa santé ?

NON

Situations possibles / Observations :

Foulure, fracture,

- Fièvre élevée sans convulsions : au-delà de 38°5
- Corps étrangers asphyxiants sans perte de connaissance : toux, ...
- Brûlures : si moins de 5% du corps ou pas les yeux, visage, mains, périnée, ...
- Entorse, foulure
- Déshydratation
- ... (plus d'information dans « *La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance* » de l'ONE)

IMMÉDIATEMENT

- I. Evitez le « sur-accident » :
 - a. Mettez les enfants ainsi que vous-même en sécurité, hors de danger !
 - b. Ne laissez aucun enfant sans surveillance.
- II. Occupez-vous de l'enfant blessé. Effectuez les premiers soins. Veuillez toutefois à rester attentif aux autres enfants afin d'éviter un deuxième problème/blessure.

En cas de doute, téléphonez **immédiatement** 112 (pompiers, ambulances).

- ⇒ décrivez clairement les faits et donnez l'adresse ou le lieu de l'accident.
- ⇒ Suivez les instructions données par les services de secours.

DIRECTEMENT APRÈS

III. Avertissez en priorité le/la responsable hiérarchique :

- a. Téléphonnez au N+1 (première personne de contact désignée dans le service en cas de situation de crise) et exposez-lui la situation.
- b. Si le N+1 ne répond pas, téléphonez au N+2
- c. Etc.

Numéros :

N+1 :

N+2 :

N+3 :

Cette procédure se fera de manière urgente, afin que le(s) responsable(s) du service soi(en)t informé(es) dans les délais les plus brefs. Le contact de vive voix est indispensable !

IV. Si nécessaire et en accord avec votre responsable hiérarchique, téléphonez aux parents du/des enfant(s) et au médecin.

Le **112** peut être formé, gratuitement, à partir de tout GSM et téléphone fixe en Europe.

Autres numéros d'urgence :

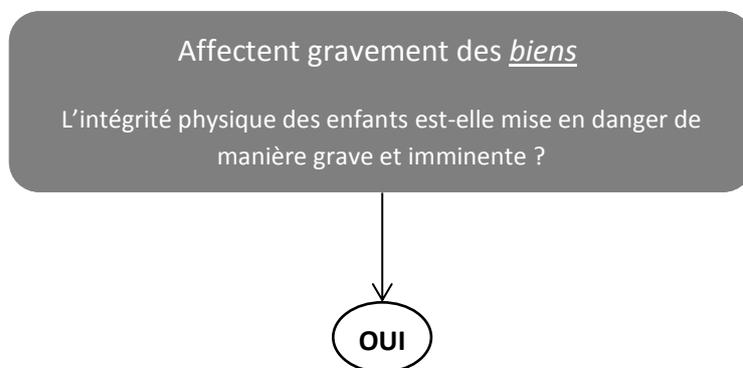
112 Pompiers, ambulance et police

100 Pompiers et ambulance

070/ 245 245 Centre Anti-poisons

..... Médecin de référence : Dr.

Annexe 3



Situations possibles :

- Incendie
- Fuite de gaz
- Inondation
- Tempête
- Explosion
- ...

IMMÉDIATEMENT

- I. Evitez le « sur-accident » :
 - a. Mettez les enfants ainsi que vous-même en sécurité, hors de danger !
Ex : Procédure d'évacuation en cas d'incendie ou d'odeur de gaz, ...
 - b. Ne laissez aucun enfant sans surveillance.

- II. Téléphonnez ***immédiatement*** aux services de secours d'urgence (pompiers, ambulances, odeur de gaz) et donnez toutes les informations utiles :

⇒ **décrivez clairement les faits et donnez l'adresse ou le lieu de l'accident.**

Le **112** peut être formé, gratuitement, à partir de tout GSM et téléphone fixe en Europe.

Autres numéros d'urgence :

112	Pompiers, ambulance et police
100	Pompiers et ambulance
101	Police
0800/87.087	Odeur de gaz ou fuite de gaz (Wallonie)
0800/19.400	Odeur de gaz ou fuite de gaz (Bruxelles)
070/ 245 245	Centre Anti-poisons
.....	Médecin de référence : Dr.

Suivez les instructions données par les services de secours.

DIRECTEMENT APRÈS

- III. Avertissez en priorité le/la responsable hiérarchique :
- a. Téléphonnez au N+1 (première personne de contact désignée dans le service en cas de situation de crise) et exposez-lui la situation.
 - b. Si le N+1 ne répond pas, téléphonez au N+2
 - c. Etc.

Numéros :

N+1 :

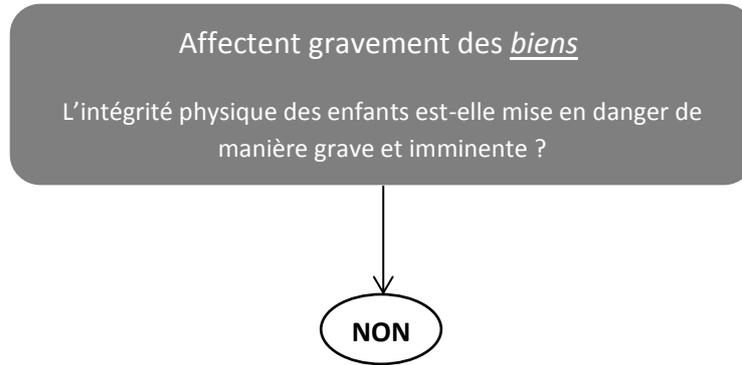
N+2 :

N+3 :

Cette procédure se fera de manière urgente, afin que le(s) responsable(s) du service soi(en)t informé(es) dans les délais les plus brefs. Le contact de vive voix est indispensable !

- IV. Si nécessaire et en accord avec votre responsable hiérarchique, téléphonez aux parents du/des enfant(s).

Annexe 4



Situations possibles :

- Fuite d'eau
- Panne de véhicule (voiture, bus, car, ...)
- Coupure d'électricité
- Panne de chauffage
- ...

IMMÉDIATEMENT

- I. Evitez le « sur-accident » :
 - a. Mettez les enfants ainsi que vous-même en sécurité, hors de danger !
 - b. Ne laissez aucun enfant sans surveillance.
- II. Téléphonnez aux services de secours compétents (pompiers, ambulances, panne d'électricité, ...).

Le **112** peut être formé, gratuitement, à partir de tout GSM et téléphone fixe en Europe.

Autres numéros d'urgence :

112	Pompiers, ambulance et police
100	Pompiers et ambulance
101	Police
0800/87.087	Odeur de gaz ou fuite de gaz (Wallonie)
0800/19.400	Odeur de gaz ou fuite de gaz (Bruxelles)

078/78.78.000	Panne d'électricité et/ou de gaz (Wallonie)
02/274.40.66	Panne d'électricité et/ou de gaz (Bruxelles)
070/ 245 245	Centre Anti-poisons
.....	Médecin de référence : Dr.

Suivez les instructions données par les services de secours.

DIRECTEMENT APRÈS

- III. Avertissez en priorité le/la responsable hiérarchique :
 - a. Téléphonnez au N+1 (première personne de contact désignée dans le service en cas de situation de crise) et exposez-lui la situation.
 - b. Si le N+1 ne répond pas, téléphonez au N+2
 - c. Etc.

Numéros :
N+1 :
N+2 :
N+3 :

Cette procédure se fera de manière urgente, afin que le(s) responsable(s) du service soi(en)t informé(es) dans les délais les plus brefs. Le contact de vive voix est indispensable !

- IV. Si nécessaire et en accord avec votre responsable hiérarchique, téléphonez aux parents du/des enfant(s).

Annexe 5

Engendrent un danger ou un risque grave et imminent
Est-il encore possible de prendre des mesures préventives qui éviteront l'accident ?

OUI

Situations possibles :

- Personne agressive, violente
- Vol, effraction
- Nid de guêpe
- Enfant qui échappe à la vigilance, fugue
- Membre de la famille ou personne étrangère sous l'effet de l'alcool, de la drogue
- Pollution externe
- ...

IMMÉDIATEMENT

- I. Evitez le « sur-accident » :
 - a. Mettez les enfants ainsi que vous-même en sécurité, hors de danger !
 - b. Ne laissez aucun enfant sans surveillance.
- II. Téléphonnez **immédiatement** aux services de secours d'urgence (pompiers, ambulances, police) et donnez toutes les informations utiles :
⇒ **décrivez clairement les faits et donnez l'adresse ou le lieu de l'accident.**

Le **112** peut être formé, gratuitement, à partir de tout GSM et téléphone fixe en Europe.

Autres numéros d'urgence :

112 Pompiers, ambulance et police

100 Pompiers et ambulance

070/ 245 245 Centre Anti-poisons

0800/ 32 1 23 Centre de Prévention du Suicide (24/24 – anonymat)

Suivez les instructions données par les services de secours.

DIRECTEMENT APRÈS

III. Avertissez en priorité le/la responsable hiérarchique :

- a. Téléphonnez au N+1 (première personne de contact désignée dans le service en cas de situation de crise) et exposez-lui la situation.
- b. Si le N+1 ne répond pas, téléphonez au N+2
- c. Etc.

Numéros : N+1 : N+2 : N+3 :
--

Cette procédure se fera de manière urgente, afin que le(s) responsable(s) du service soi(en)t informé(es) dans les délais les plus brefs. Le contact de vive voix est indispensable !

IV. Si nécessaire et en accord avec votre responsable hiérarchique, téléphonez aux parents du/des enfant(s).